

Modalités d'inscription à la demi-pension, bourses et aides sociales

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

(A remplir obligatoirement par tous les élèves)

PRESENTATION

CLASSE année scolaire 2023/2024

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

Code postal : VILLE.....

TEL DOMICILE :

Adresse email du responsable de l'élève :@.....

Adresse email du responsable de l'élève :@.....

TEL PORTABLE du responsable de l'élève

Adresse email de l'élève :@.....

TEL PORTABLE de l'élève

DOCUMENT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION :

- L'attestation de la Caisse d'allocation familiale (CAF) ou de la Région Ile de France portant sur votre quotient familial : sans cette attestation, le tarif maximum de la demi-pension vous sera appliqué.

Vous pourrez déterminer votre tarif en fonction de la "notice Equitable de la Région Ile de France" qui est fourni avec cette fiche. Vous aurez également tous les détails vous permettant d'obtenir votre attestation CAF ou régionale.

La demi-pension :Inscription à la demi-pension: **OUI** **NON****Modalités d'inscription et de réservation des repas :**

Suite à la décision du conseil d'administration du 04/04/2022 :

- Seule la formule au ticket est proposée (passage libre).
- La réservation des repas à la demi pension est obligatoire.

La réservation des repas devra être effectuée au plus tard avant 9h00 le jour du repasLe repas réservé sera automatiquement débité du compte de l'élève que le repas soit consommé **ou pas**.La réservation ne pourra pas être annulée ni le repas remboursé, **après 09h00**.**La réservation des repas pourra être effectuée :**

- via "Monlycée.net" application "Alise restauration", rubrique "Je réserve un repas" .
- sur les deux bornes de consultation, paiement et réservation, qui sont situées dans le hall du lycée.

Précision importante : Les élèves de classes hôtelières ayant des Travaux Pratiques le midi ou le soir ont l'obligation de prendre leur repas pendant leur TP. Le règlement intérieur stipule qu'ils ne doivent pas quitter l'établissement et doivent obligatoirement se restaurer à la demi-pension.**-Paiement de la demi-pension selon le quotient familial: Modalités de paiement :****Par carte bancaire :**

- via "Monlycée.net" application "Alise restauration", rubrique "Je crédite mon compte" .
- sur les deux bornes de consultation, paiement et réservation, qui sont situées dans le hall du lycée.

Par chèque : Nom-Prénom-Classe de l'élève au dos du chèque

Ordre du chèque : Agent comptable du Lycée René Auffray

En espèces (exceptionnellement).

Les aides de l'Etat et les aides Régionales :**La bourse lycéenne :**Etes-vous déjà boursier national ? : **OUI** **NON**Si non, avez-vous fait une demande de bourse pour cette année ? : **OUI** **NON**

Si oui et que vous venez d'un autre établissement, pensez à faire votre transfert de bourse

L'Aide Régionale au 1^{er} Equipement. Les lycéens en 1^{ère} année de sections hôtelières, ASSP, aide soignant et Auxiliaire de Puériculture (sauf apprentis et formations Greta) en bénéficient automatiquement pour un montant de 151 euros.Cette aide est également accordée uniquement pour les étudiants boursiers de MAN et de BTS Hôtellerie 1^{ère} année. Pour en bénéficier ils doivent fournir courant septembre auprès de l'intendance, la facture d'achat de leur tenue professionnelle, leur attestation de bourse et IBAN.**Le Fonds Social Lycéen** pour les familles en difficulté, pour en bénéficier veuillez contacter l'Assistante sociale du lycée. Nous avons pris connaissance des informations communiquées et des conditions d'inscription à la demi-pension du Lycée René Auffray.

Date : le.....

Signature du parent d'élève

Année scolaire 2023/2024

Signature de l'élève

Année scolaire 2023/2024